

**S.P.R.B. - B.U.P. - D.U.**  
**Monsieur Benoît PERILLEUX**  
**Directeur-Chef de service**  
**Région de Bruxelles-Capitale**  
**C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / boîte 1**  
**B – 1035 BRUXELLES**

V/réf. : 07/PFD/677171  
N/réf. : AA/KD/FRT40017\_622  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : FOREST. Avenue du Bempt, square du Bia Bouquet, avenue de la Verrerie (tronçon du square du Bia Bouquet au n°138), avenue de Kersbeek (tronçon du square du Bia Bouquet au n°300). Réaménagement des voiries de façade à façade.  
*(Dossier traité par Mme J. De Bruyne – D.U.) – Avis de la CRMS*

En réponse à votre courrier du 15 mai 2018 sous référence, réceptionné le 16 mai, nous vous communiquons les remarques émises par la CRMS en sa séance du 30 mai 2018, concernant l'objet susmentionné.

L'avis de la CRMS est sollicité en raison de l'emprise du projet dans la zone de protection de la « villa des Trois Fontaines » sise chaussée de Neerstalle 327, à proximité immédiate d'un bouleau inscrit à l'inventaire des arbres remarquables (square du Bia Bouquet) et de l'entrée du site classé du parc Jacques Brel (à hauteur de l'avenue du Kersbeek 252).

#### Projet

Le principal objectif du projet de réaménagement des voiries (de façade à façade) vise à remédier aux inondations régulières dont souffre le quartier situé sur un versant sud de la Commune. En effet, l'ancien Geleytsbeek (aujourd'hui chaussée de Neerstalle) jouait autrefois un rôle important dans le transport de l'ensemble des eaux de ruissellement de ce bassin versant. Suite à l'urbanisation, il a été transformé en égout. La connexion entre le versant et la vallée a été interrompue tant en surface que dans le sous-sol. Le projet consisterait à récolter la plupart des eaux pluviales au sein d'un réseau séparatif connecté au siphon de l'ancien ruisseau Zandbeek afin de rejoindre l'étang du parc des Trois Fontaines, celui du Bempt et ensuite le cours de la Senne. Dans cette optique, les solutions suivantes sont proposées :

- l'adaptation du profil transversal de la voirie pour que l'eau de pluie ruisselle au-delà des filets d'eau jusqu'au sein des places de stationnement où elles pourraient percoler au lieu d'être évacuées directement à l'égout ;
- la réalisation de zones de stationnement drainantes (pavés drainants, joints en gravier, etc.) ;
- la mise en place d'un réseau de drainage acheminant l'eau jusqu'à des bassins de rétention ou directement dans le réseau séparatif raccordé au siphon situé chaussée de Neerstalle ;
- la réalisation de bassins de rétention et de jardins de pluie pour récolter et stocker localement des eaux de ruissellement, tout en permettant une phytoremédiation via les plantes (marais filtrant).

L'ensemble de ces aménagements nécessite un abattage d'arbres très élevé. Une replantation de nouveaux sujets est prévue « dans des bacs à arbre ». Le reste des interventions porte sur l'asphaltage de la chaussée et le renouvellement de l'éclairage public.

#### Avis de la CRMS

***De manière générale, la Commission ne peut que soutenir la volonté de la Commune de mieux gérer les eaux pluviales de son territoire. Elle craint cependant que les solutions envisagées entraînent une gestion et une maintenance des dispositifs difficiles et peu durables à long terme.***

A ce titre, la CRMS rappelle qu'elle a examiné en sa séance du 10 janvier 2018 le réaménagement de la voirie aux abords de la gare de Forest-Est, à proximité de l'abbaye (rue Jean-Baptiste Vanpé, rue du Dries et square de l'Eau). Visant également à réduire les problèmes d'inondations dans le quartier, les dispositifs projetés étaient similaires à ceux de la présente demande. A cette occasion, la CRMS s'était déjà inquiétée de la faisabilité et de la durabilité de certains d'entre eux. Elle craignait leur fragilité/complexité et la nécessité d'un entretien difficile, régulier et coûteux (connexion entre les massifs drainants et les jardins de pluie par surverse, fauchage, taille des strates végétales, petites surfaces des jardins de pluie en bordure de rue, déchets, période hivernale, etc.).

Bien qu'élaborée par un auteur de projet différent, la présente demande recourt aux mêmes dispositifs que ceux proposés dans le projet examiné en janvier. ***La CRMS formule dès lors les mêmes remarques et recommandations, à savoir revoir ou abandonner certaines interventions trop 'sophistiquées' au bénéfice d'un projet plus simple et plus sobre, sans installations superflues, induisant une gestion plus réaliste et raisonnable. Elle réitère sa suggestion d'inscrire le projet dans un plan global de gestion de l'eau dans ce quartier de Forest.***

Par ailleurs, la CRMS ne partage pas l'analyse de la « Note d'impacts sur l'environnement » lorsque celle-ci affirme qu'« aucun élément du projet de réaménagement des voiries n'est susceptible d'affecter les points de vue sur le plan paysager » (cf. 5.7, page 29/36). Pour la Commission, ***l'abattage de la quasi-totalité des arbres d'alignement existants constitue une perte irréversible et une atteinte injustifiée au paysage urbain. Leur remplacement par de nouveaux sujets et/ou d'autres plantations prendra plusieurs années avant de reconstituer la masse végétale actuelle. Or, celle-ci contribue fortement à la valeur paysagère du quartier.***

#### Remarques détaillées sur des points précis de la demande

##### Abords

- *Square Bouquet* : la CRMS regrette que le square n'ait pas fait l'objet d'une analyse approfondie de la situation existante. ***Il témoigne en effet d'une conception urbanistique cohérente avec le bâti contemporain environnant et offre des qualités paysagères qui méritent d'être prises en compte dans un projet de requalification de l'espace public.***

- *Entrée parc Jacques Brel* : ***la CRMS demande de prévoir un aménagement plus qualitatif à proximité immédiate du site classé.***

- *Avenue de la Verrerie* : ***la CRMS regrette que le projet ne prenne pas en compte les zones résidentielles adjacentes (ex : lotissement des squares Toinon, Lison et Manon).***

##### Matériaux

- Le projet privilégie l'asphalte et le béton alors que les matériaux naturels sont actuellement bien présents dans l'espace public (ex : galets, bordures en pierre naturelle, murs en moellons, recouvrements, etc.). ***La CRMS préconise l'utilisation de matériaux naturels pour des raisons esthétiques et de développement durable (ex : prévoir des galets pour les zones de stationnement au lieu des pavés en béton).***

- Localement, des bandes engazonnées sont prévues à des endroits où l'herbe a peu de chance de pousser (ex : zones de stationnement).

### Plantations

- Le projet prévoit le remplacement de l'ensemble des arbres d'alignement à l'exception d'une partie des arbres présents devant et au sein du square du Bia Bouquet. Cet abattage massif est motivé – implicitement – par des raisons fonctionnelles de mise en œuvre.

***La CRMS ne peut souscrire à l'abattage pur et simple d'alignements complets. En l'absence d'une étude qui conclurait à un état phytosanitaire inquiétant, rien ne justifie une telle décision (voir plus haut). Elle demande de conserver les alignements existants et de revoir le projet en conséquence.***

Il en va de même pour certains arbres isolés, qui sont de belle taille et voués à l'abattage pour la construction d'un bassin de rétention.

- Le square du Bia Bouquet comprend un bouleau (*betula pendula*) comptant parmi les arbres remarquables de la Région bruxelloise. Cet arbre doit impérativement figurer sur les plans. ***Des dispositions particulières doivent être prises pour éviter d'endommager ses racines et sa couronne (aucune intervention ne pourra être effectuée dans la zone correspondant à sa projection).***

### Gestion de l'eau

Outre son avis sur le plan paysager et urbanistique, la CRMS s'interroge aussi sur l'opérationnalité des dispositifs proposés ? Seront-ils à même de contrer le problème d'inondations dans le bas de Forest ?

### Eclairage

Trois modèles différents sont prévus sur une surface relativement petite. ***La CRMS suggère davantage d'unicité.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

Ch. FRISQUE  
Président f.f.

c.c. à : BUP-DU : Mme J. De Bruyne ; BUP-DMS : Mme M. Muret.